

AUTODISTRIBUTION CODIMA

Grand Jeu

26/08/24 – 28/09/24

REGLEMENT DU JEU

Article 1 : Objet

AUTODISTRIBUTION CODIMA, dont le siège est situé 38 rue de l'Industrie – ZI Jarry – 97122 Baie-Mahault en Guadeloupe, organise du 26 août au 28 septembre inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat par tirage au sort dans ses 3 points de vente en Guadeloupe situés aux adresses suivantes :

- 38 rue de l'Industrie – ZI Jarry – Baie-Mahault
- ZI des Pères Blancs – Baillif
- ZAC de Damencourt – Le Moule

Mais également dans Ses garages partenaires Autoprime :

- CHRONO AUTO PLUS à GOURBEYRE
- REVIZ AUTO à PETIT-BOURG
- TIVOLI PNEUS à GRAND-BOURG
- SOGM AUTOMOBILE à POINTE-NOIRE
- CLIMCAR à CAPESTERRE BELLE-EAU
- GARAGE TECKFINA à BAIE-MAHAULT

Article 2 : Participants

Les participants au jeu doivent être âgés de plus de 18 ans à la date du tirage au sort et résider en Guadeloupe.

Ils ne doivent en aucun cas faire partie de la société organisatrice AUTODISTRIBUTION CODIMA ou travailler pour elle ou pour une société prestataire de AUTODISTRIBUTION CODIMA ni dans l'un des garages Autoprime.

La société organisatrice s'engage à tenir confidentielles les informations personnelles délivrées par les participants au jeu.

Article 3 : Principe du jeu

Ce jeu est présenté par voie de publipostage d'un catalogue avec un formulaire de jeu disponible sur un site internet du 26 août 2024 au 28 septembre 2024. Un QR code sera disponible dans les centre Autodistribution Codima et les garages Autoprime, permettant d'accéder au formulaire. Pour participer, il suffit de remplir complètement le formulaire en ligne du 26 août 2024 au 28 septembre 2024.

La participation est limitée à un seul bulletin de jeu par foyer (même nom, même adresse). En cas d'infraction à cette règle, tous les bulletins de jeu du participant fautif seront exclus du jeu.

Article 4 : Détermination des gagnants

Un tirage au sort sera effectué le 1er octobre 2024 à 10 h, dans les locaux de AUTODISTRIBUTION CODIMA de Jarry situés 38 rue de l'Industrie – ZI Jarry – 97122 Baie-Mahault.

Il est prévu 3 gagnants tirés au sort parmi les personnes inscrites en ligne.

Article 5 : Les lots et les modalités de remise

Ce jeu est doté de 3 nettoyeurs haute pression 80 bar 1 400 w + kit de nettoyage extérieur, la valeur unitaire du gain est de 140 € TTC. Les gagnants seront avertis par téléphone et/ou courrier. Les gagnants seront informés du jour exact et du lieu où ils devront se rendre pour prendre possession de leur lot. Les gagnants acceptent gracieusement qu'on utilise leur nom, prénom, photo, dans toutes opérations publi-promotionnelles liées au présent jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à un autre bénéfice que le lot gagné. En conséquence, ils cèdent tous les droits patrimoniaux susceptibles de résulter de cette utilisation et auxquels ils pourraient prétendre dans le cadre de ce jeu.

La société organisatrice ne prévoit en aucun cas de faire livrer le lot gagné au domicile des gagnants. Seuls les gagnants seront avertis.

AUTODISTRIBUTION CODIMA ne saurait être tenue pour responsable si par la suite d'un cas de force majeure ou de toute autre cause indépendante de sa volonté les gagnants ne pouvaient jouir de son lot.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de même valeur et de caractéristique proche en cas de force majeure, sans que cela ouvre droit à un éventuel remboursement, dédommagement ou avoir.

Article 6 : Correspondance avec les participants

Le règlement peut être obtenu sur simple demande en magasin : AUTODISTRIBUTION CODIMA – Voie principale – ZI Jarry – 97122 Baie-Mahault, mais également des les garages Autoprime. La participation à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et la renonciation à toute contestation. Les participants autorisent l'utilisation de leur nom et image dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que les lots attribués.

Article 7 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (Art. 27), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de AUTODISTRIBUTION CODIMA, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'ils ne le souhaitent pas, il leur suffit d'écrire en nous indiquant leurs nom, prénom et adresse à :

**AUTODISTRIBUTION CODIMA
38 rue de l'Industrie – ZI Jarry
97122 Baie-Mahault
Guadeloupe**

Les envois insuffisamment affranchis seront refusés.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout problème postal pouvant intervenir pendant la durée de l'opération. Toutefois, si une grève des PTT survient durant la période du jeu, la date du tirage au sort serait décalée d'un nombre de jours égal à la durée de la grève.

En outre, la société AUTODISTRIBUTION CODIMA se réserve le droit de prolonger, d'écourter ou d'annuler l'opération en cas de force majeure, à quelque titre que ce soit, sans qu'aucun dédommagement puisse lui être réclamé.

Tous les cas et litiges y compris ceux non prévus au présent règlement seront tranchés par AUTODISTRIBUTION CODIMA dont la décision sera sans appel.